

Image not found or type unknown



Caution d'un logement en location

Par **isa1973**, le **10/08/2012** à **16:08**

Bonjour,

divorcée depuis 2008, mon ex mari réclame aujourd'hui à ma propriétaire la moitié de la caution du logement que nous occupions et que j'occupe toujours.
quelqu'un peut il me dire s'il a le droit et si ma propriétaire doit lui reverser la caution ??

merci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **10/08/2012** à **20:21**

Bonjour, ce n'est pas une caution mais un dépôt de garantie. Ce dernier sert à l'appartement pour les éventuels travaux après l'état des lieux de sortie ou les sommes restant dues donc tant qu vous êtes dans le bien, le bailleur n'a pas à rendre le dépôt de garantie, d'autant que votre propriétaire n'a pas à rentrer dans vos problèmes de couple, cordialement

Par **isa1973**, le **13/08/2012** à **09:18**

merci énormément pour votre réponse